

L'UGFF fait condamner la haine anti-fonctionnaires

L'UGFF a, comme nous en avons informé les lecteurs de « Fonction Publique », saisi la justice pour faire condamner l'auteur d'un texte publié le 15 Septembre 2005 sur le site « Action Libérale », texte qui s'intitulait « L'ELIMINATION PHYSIQUE D'UN FONCTIONNAIRE » et dont le contenu n'était que ramassis de propos haineux à l'encontre des fonctionnaires, y compris jusqu'à justifier le meurtre de ceux-ci !!! (Il faut aussi se resituer dans le contexte qui était celui du premier anniversaire de l'assassinat de deux inspecteurs en Dordogne, afin de bien mesurer l'ignominie des propos). Quelques extraits de ce texte, rappelés par le tribunal, permettent de mettre en évidence toute la gravité du propos. Dans son contenu comme dans l'idéologie qu'il sous tend. L'auteur y déclare par exemple « *il m'est difficile en tout cas de condamner les citoyens qui se font justice eux-mêmes contre des fonctionnaires (...)* » ; « *Un citoyen harcelé est selon moi dans le cas de figure de sa légitime défense (...) il utilise, comme c'est normal, les armes à feux ou blanches (...)* » ; « *Avec une balle dans la tête... du fonctionnaire, le harcelé est hors la loi, mais il est remboursé avec intérêts du préjudice moral subi (...)* » ; « *Ce n'est pas vrai que s'ils ne nous faisaient pas chier ils ne se prendraient pas des balles* » ; « *Descendre un fonctionnaire harceleur bénéficiant de l'immunité totale de ses crimes est un acte de liberté quand aucune des injustices de la défense n'est recevable en justice.* » etc. etc.

Propos qui, avons nous dit, n'étaient pas ceux d'un quelconque Dupont la Joie mais bien ceux de quelqu'un qui se réclame d'un engagement ultra libéral, qui a navigué dans les partis politiques de la droite libérale et qui a pignon sur rue ne serait ce qu'au travers de son site.

Nous avons également souligné la gravité de ces propos fascistes, rappelant que comme le dit BRECHT « Le ventre est encore fécond d'où est sortie la bête immonde », et précisant que de tels appels au meurtre ne pouvaient rester impunis.

Et pourtant, le Ministre de la Fonction Publique (Mr Jacob), saisi par nos soins afin qu'il mette en œuvre les dispositions que prévoient le statut général en termes de protection des fonctionnaires, n'avait pas cru bon donner suite.... (Chacun appréciera le sens d'une telle attitude)

L'UGFF a donc seule porté l'action en justice.

Un premier jugement a fait l'objet d'un appel dont le verdict vient d'être rendu.

Le sieur Lamirand (il s'agit de l'auteur des propos) a été reconnu coupable du « délit d'apologie de crime ou délit d'atteintes volontaires à la vie ou à l'intégrité de la personne (...) » et condamné à une peine de 3 mois d'emprisonnement avec sursis et 1500 € d'amende.

L'UGFF obtient la communication de l'information du jugement par insertion dans deux journaux ou magazines et reçoit l'euro symbolique qu'elle avait demandé, l'important se situant bien au delà de simples aspects financiers.

Acharnement du MEDEF contre les 4 de La Rochelle

Le 19 Janvier dernier, nos 4 camarades, accusés à tort d'avoir provoqué un incendie au siège du MEDEF à La Rochelle, ont été relaxés par la cour d'appel de Poitiers.

On pouvait penser que les choses allaient en rester là.

C'était sans compter sur l'acharnement mis par l'organisation patronale à s'attaquer à nos camarades pourtant innocents par la justice, et à travers eux à la CGT.

Ainsi le MEDEF (seul cette fois ci, le parquet, les Assurances et les employés du MEDEF n'ayant pas suivi la démarche) s'est pourvu en cassation.

La mobilisation autour de nos 4 camarades demeure donc d'actualité. Jusqu'à la victoire définitive.

Tous délateurs ?

Une note ANPE-UNEDIC vient de signifier aux agents de l'ANPE (comme à ceux des ASSEDIC) le rôle qui devait être le leur dans la chasse aux sans papiers au travers de la mise en place d'un dispositif basé sur la transmission aux services préfectoraux du titre de séjour des travailleurs étrangers demandeurs d'emplois aux fins de vérification de leur validité.... ce qui conduit à des questionnements et contrôles, fichages et autres tableaux statistiques dont l'histoire nous a appris à quoi cela pouvait conduire.

Certes dans la Fonction Publique nous sommes tenus d'exécuter un ordre sauf s'il est manifestement

illégal (ce qui ne signifie pas pour autant qu'il soit légitime), mais là aussi l'histoire pas si ancienne nous a appris qu'il n'était historiquement pas tolérable d'abandonner une certaine idée des droits de l'homme fondamentaux en prenant ses fonctions d'agent public.

Alors, outre les doutes émis sur l'efficacité de tels dispositifs au regard des objectifs visés, les personnels se gardent le droit de n'accepter aucun dérapage au regard des textes réglementaires, de dénoncer de telles pratiques et d'agir en conséquence.

CNRS :

Le gouvernement veut confisquer le débat...

Le plan stratégique du CNRS a été retiré de l'ordre du jour du Conseil scientifique, puis initialement écarté de celui du Conseil d'Administration. Le programme électoral du Président de la République prévoit que le CNRS devienne une agence de moyens et se recentre sur son réseau stratégique propre ce qui laisse entendre notamment la fin du partenariat avec les universités. Le tout se situant dans une approche de restructuration de l'ensemble des EPST avec à la clé la remise en cause du caractère pluridisciplinaire du CNRS.

Et ceci, qui n'est pas mince et qui nourrit une très grande inquiétude parmi les personnels, sans l'ombre d'un débat.

...mais les personnels s'en mêlent.

Par une déclaration commune imposée à la réunion du CA, les organisations CGT, CFTD, FSU, UNSA et CGC, soutenues par des rassemblements de personnels, ont dénoncé tant la forme que le fond de projets qui procèdent de « pré-supposés idéologiques sans fondement et graves de conséquence pour la recherche française ».

Elles soulignent que le CNRS et les universités ont des rôles et des responsabilités communs et complémentaires ajoutant que transformer le CNRS en instituts coupés des universités serait sclérosant, tout comme serait source de graves dysfonctionnements le fait de le diluer dans les universités.

Par ailleurs la prise en main centralisée par le seul ministère de toutes les dimensions que recouvre la

recherche ferait courir le risque d'un appauvrissement et d'une soumission de ses objectifs à des finalités fortement encadrées en amont, dépossédant la communauté scientifique de toute initiative en la matière.

Le SNTRS-CGT estime que les choix qui se dessinent sont extrêmement dangereux pour l'avenir et réaffirme avec force qu'**« il est absolument nécessaire de conserver en France un organisme public autonome, capable de mettre en cohérence les travaux des différents laboratoires et de développer les approches pluridisciplinaires »**.

Le prix Nobel de physique s'exprime sur le sujet.

Dans un entretien accordé au quotidien « Le Monde » en date du 25 Octobre 2007, le prix Nobel de Physique 2007, Albert Fert, donne l'opinion d'un chercheur couronné pour ses travaux sur la magnétorésistance

géante qui ont permis de multiplier par cent les capacités de stockages d'informations des ordinateurs.

Sans reproduire ici la totalité de l'entretien on notera notamment qu'à la question de savoir s'il aurait décroché le Nobel avec le financement de la recherche sur projet tel que veut le mettre en place le gouvernement, la réponse est sans appel : **« Non, s'il n'y avait eu qu'un financement sur projet »**. C'était au départ, précise-t-il, un sujet « trop marginal » pour qu'il puisse faire l'objet d'un financement sur projet. Et d'ajouter concernant le CNRS : **« Gardons nous de détruire cet outil auquel notre pays doit la qualité de sa recherche ! Les crédits n'ont pas toujours été suffisants, mais le rapport qualité – prix y est excellent. Les derniers Prix Nobel français en physique – Pierre-Gilles de Gennes, Georges Charpak, Claude Cohen-Tannoudji et moi-même – ont tous accompli une partie importante de leur carrière, soit au CNRS, soit dans un laboratoire mixte CNRS-université »**.

FIPHP Un nouveau Président et un nouveau Directeur L'urgence de répondre aux questions de fond demeure

Est-ce la fin de la crise au fond d'insertion des handicapés dans la fonction publique ?

La nomination d'un nouveau directeur et l'élection d'un nouveau président constituent une condition nécessaire à la sortie de crise. Pour autant elle n'est pas en elle-même suffisante et des questions essentielles demeurent quant aux contributions des employeurs qui ne satisfont pas

à l'obligation légale d'emploi, à l'utilisation des fonds recouverts, à l'impulsion d'une politique ambitieuse de recrutement de personnels handicapés, au rôle et aux moyens alloués aux comités locaux, à l'adaptation d'un outil efficace et à la transparence en matière de gestion du fond ...

Ce sont tous ces défis là qui restent à relever.